

RESTRUCTURING

2024

LE NOMBRE DE DÉFAILLANCES

continue de croître fin 2023

Avec 10 979 procédures ouvertes entre le 1er juillet et le 30 septembre 2023, le nombre de défaillances augmente de 23 % par rapport au 3e trimestre 2022. Pour la première fois depuis janvier 2022, la hausse générale ralentit. La situation des PME-ETI continue cependant de se dégrader avec près de 900 défauts ces derniers mois.

Le chiffre est parlant et même inquiétant. Selon le bureau d'étude Altarès, 37 000 emplois sont menacés à l'issue de ce 3e trimestre 2023, un seuil évocateur de celui de la crise financière européenne de 2016. « Depuis début 2022, le nombre de défaillances bondissait en moyenne de 47 % chaque trimestre. Un taux aussi élevé sur une si longue période est inédit, mais rappelons qu'en 2021, les défauts étaient aussi au plus bas depuis 35 ans », rappelle Thierry Millon, directeur des études Altarès. A l'issue de ce 3ème trimestre, la hausse (de 23 %) ralentit et les prochains trimestres pourraient également connaître des augmentations plus modérées. Depuis le début de l'année 2023, sur 9 mois glissés, la France enregistre 41 000 défaillances, soit une moyenne de 4550 défauts chaque mois. Un niveau attendu, qui nous projette aux environs des 55 000 procédures en fin d'année, après un dernier trimestre qui devrait confirmer la décélération observée cet été. Les PME-ETI suscitent toutefois une attention particulière. Très fragilisées dès 2022, elles représentent

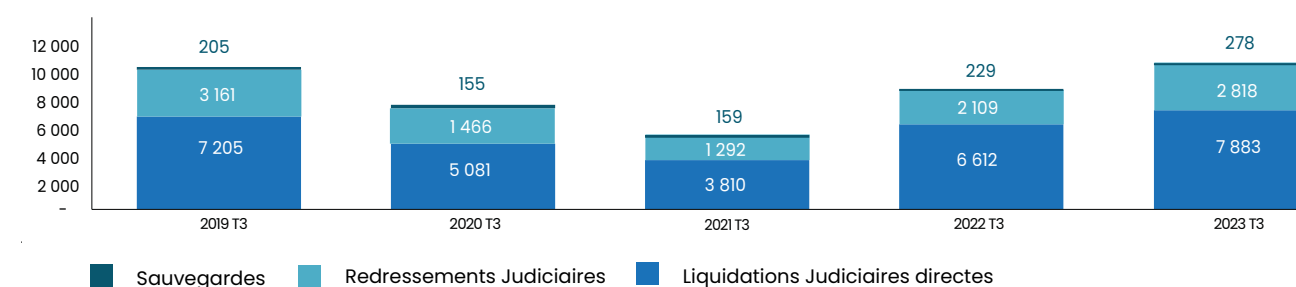
désormais 8,2 % des défauts. C'est 2 % de plus qu'en été 2019 et c'est aussi le taux le plus élevé depuis la crise financière. Dans ces conditions, le nombre d'emplois menacés au 3ème trimestre repasse la barre des 37 000 pour la première fois depuis sept ans. »

EN HAUSSE DE 23 % AU 3ÈME TRIMESTRE 2023, LE NOMBRE DE DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES EST AU PLUS HAUT DEPUIS 2018.

10 979 entreprises sont tombées en défaillance entre le 1er juillet et le 30 septembre 2023, soit une hausse de 23 % par rapport à la même période de 2022. Ce nombre approche celui de l'été 2018 (11 563). Sur 12 mois glissés, le cap des 53.000 entreprises défaillantes est franchi, un nombre revenu à son niveau de l'automne 2019. Le nombre de liquidations judiciaires (7883) est proche de celui enregistré au cours de l'été 2016 (7850). Il n'augmente plus que de 19 % après

s'être envolé de plus de 70 % au cours de l'été 2022. Plus des trois quarts des entreprises liquidées comptent moins de trois salariés. Le quart des procédures sont des redressements judiciaires (RJ) dont le nombre (2818) est encore sensiblement inférieur à celui constaté avant Covid (3200 RJ au 3e trimestre 2019). Cette procédure est néanmoins plus fréquente, en hausse de 34% ce trimestre. Fin 2022, le cap des 20 000 sauvegardes était atteint après 17 ans de pratique pour 915 000 défaillances prononcées sur la même période, soit à peine plus de 2% de l'ensemble. Durant l'été 2023, ce taux évolue à peine : 278 sauvegardes ont été obtenues soit 2,5% des procédures, en hausse de 21 % ce trimestre « 72 % des jugements prononcés sont des liquidations judiciaires, un taux très élevé qui confirme la grande faiblesse financière dans laquelle se trouvent ces entreprises. Ce taux de liquidation, inversement proportionnel à la taille de l'entreprise, grimpe à plus de 75 % chez les plus petites structures et descend à 10 % pour les plus grandes. Ces dernières, mieux armées pour

Histogramme des défaillances d'entreprises sur 5 ans



Statistiques des défaillances par tranche d'âge par nature de procédure

Tranche d'âge	2022 T3				2023 T3				Évolution 2023 T3 / 2022 T3	Taux de liquidations judiciaires
	Sauv.	RJ	LJ	Total	Sauv.	RJ	LJ	Total		
moins de 3 ans	13	220	1 045	1 278	28	300	1 356	1 684	31,8%	80,5%
3 à 5 ans	49	674	2 079	2 802	61	840	2 274	3 175	13,3%	71,6%
6 à 10 ans	61	532	1 581	2 174	69	739	2 039	2 847	31,0%	71,6%
11 à 15 ans	35	243	818	1 096	42	336	955	1 333	21,6%	71,6%
16 et plus	71	440	1 089	1 600	78	603	1 259	1 940	21,3%	64,9%
Total défaillances	229	2 109	6 612	8 950	278	2 818	7 883	10 979	22,7%	71,8%

Source : Altareas

piloter leur activité peuvent davantage prévenir le risque. Le temps, et donc l'anticipation, est en effet un facteur essentiel d'une réorganisation réussie mais les plus petites, très sensibles au retournement conjoncturel et en manque de financement, se retrouvent trop vite sous la ligne de flottaison » souligne Thierry Millon.

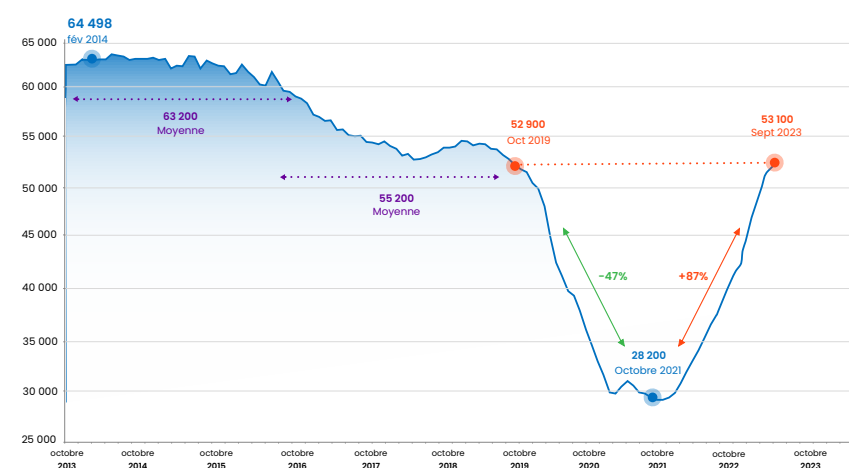
En hausse de 32 %, le niveau de défauts des PME-ETI se rapproche des référentiels de la crise financière Les défaillances de PME-ETI continuent d'augmenter plus vite que celles des TPE. Près de 900 PME-ETI ont défailli au cours de ce 3e trimestre, soit 32 % de plus qu'il y a un an. Il s'agit de l'été le plus sinistré depuis 2014. Moins de la moitié d'entre elles sont directement liquidées offrant ainsi un sursis à l'emploi. Elles concentrent néanmoins plus de 58% des emplois menacés (21800 des 37300) alors qu'elles représentent 8,2 % de l'ensemble des défauts. La proportion de PME parmi les entreprises défaillantes ne cesse d'ailleurs de croître. De 6,3 % au 3e trimestre 2020, leur taux est monté à 7,2 % un an plus tard, à 7,6% l'été 2022 et se situe désormais à 8,2%. Un chiffre qui n'avait plus été observé depuis 2010, dans le sillage de la crise financière. En hausse de 22 % sur ce trimestre - soit 10 points de moins que les PME-ETI - les défauts de TPE demeurent les plus nombreux

(10 080 soit 92 % du total). Parmi ces entreprises, les plus petites comptant moins de trois salariés résistent mieux avec une hausse des défauts de 18 %, sous la moyenne globale de +23 %. 21 800 emplois menacés chez les PME, 15 500 chez les TPE : ce 3e trimestre est le plus durement fragilisé depuis l'été 2016 (39 000). Les très jeunes entreprises sont plus vulnérables Les très jeunes entreprises de moins de 3 ans sont en souffrance. Près de 1700 sociétés créées depuis 2021 sont

tombées en défaillance ce 3e trimestre, c'est 32% de plus qu'il y a un an. Particulièrement fragiles, 81% d'entre elles ont été immédiatement liquidées. A l'inverse, les jeunes entreprises (entre 5 et 3 ans) créées avant Covid et qui ont su résister jusqu'alors, tiennent bon. 3175 ont fait défaut, c'est « seulement » 13% de plus qu'un an plus tôt. Cette performance s'accompagne également de meilleures perspectives de rebond puisque le nombre de liquidations judiciaires n'augmente que de 9 % à la

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises en France sur 10 ans

(Données 12 mois glissants - octobre 2013 à octobre 2023)



Source : Altareas

faveur de redressements judiciaires en hausse de 24 %. Les entreprises nées sur la période 2013 à 2018 sont, comme les très jeunes, davantage en difficulté, enregistrant une augmentation du nombre de défaillances de 31%. Les deux tiers d'entre elles sont des structures de moins de trois salariés

SIX RÉGIONS SOUS LA MOYENNE GLOBALE (+23%)

Par région, on observe, que les Hauts-de-France signaient la pire performance régionale il y a un an avec + 120 % de défaillances. La région retrouve des couleurs et ramène la tendance sous +5 %. La hausse est contenue sous 15% en Bretagne. Le commerce et la restauration offrent une belle résistance, en revanche, la sinistralité augmente rapidement dans le second œuvre de bâtiment. L'Ile-de-France, qui concentre une défaillance sur cinq en France, résiste (+16%) à la faveur d'un bon mois de septembre (+5 % sur le mois), alors que juillet accusait encore une hausse supérieure à 30%. La restauration reste toutefois sévèrement fragilisée. La Normandie semble également infléchir la tendance (+18%) après plusieurs trimestres très difficiles. Le mois d'août encore compliqué (+54 %) appelle à la vigilance. La Provence-Alpes-Côte-D'azur est également sous

la barre des 20% mais la situation se tend sensiblement dans le bâtiment. L'Occitanie a ramené la hausse des défauts sous 15% en août et septembre, lui permettant de conclure le trimestre juste sous la moyenne globale (+22%). Analyse des défaillances d'entreprises au 3e trimestre 2023 dans les régions Quatre régions sont au-dessus de 30%. L'AURA enregistre le plus grand nombre de défauts sur 7 ans La Corse dérape de plus de 50 % ce 3e trimestre, avec moins d'une centaine de procédures (82). La région Grand Est a enregistré une hausse des procédures collectives de plus de 36 % en dépit d'un bon mois de juillet, que le reste de l'été n'a pu confirmer. La restauration, avec une centaine de jugements, accuse une dégradation rapide. Les Pays-de-la-Loire (+34 %) sont passés franchement dans le vert en août mais cela ne permet pas d'inverser les tendances difficiles de juillet et septembre. L'Auvergne-Rhône-Alpes approche 1400 défauts (+33 %), un nombre au plus haut depuis sept ans. Le second œuvre du bâtiment et le transport de marchandises sont particulièrement fragilisés. Les autres régions métropolitaines sous 30% C'est le cas de la Bourgogne-Franche-Comté (+30 %) et du Centre-Val-de-Loire (+27%), légèrement en-dessous de leurs valeurs de l'été 2019. En revanche, la Nouvelle-Aquitaine (+27%) dépasse son niveau de défauts

de l'été 2019 et approche désormais celui de 2018

VERS 55 000 DÉFAILLANCES SUR L'ANNÉE 2023

Au moment où la préparation du budget 2024 est engagée dans les entreprises, l'incertitude gagne du terrain et les indicateurs macro, longtemps restés plus robustes qu'attendus, semblent désormais rattrapés par une économie réelle déjà en alerte depuis plusieurs mois. Chaque mois, en moyenne, plus de 23 000 sociétés sont créées pour moins de 4 000 qui tombent en défaillance ; la dynamique entrepreneuriale reste donc solide. Néanmoins, « l'accélération de la sinistralité des PME-ETI est à surveiller. En effet, du fait de leur taille, leurs difficultés font peser une menace plus forte sur l'emploi direct mais aussi indirect. Leurs cessations de paiement entraînent inmanquablement un transfert du risque vers les fournisseurs les moins solides. Dans ce contexte de risque commercial et financier accru et de faible croissance, les directions financières vont devoir jouer les équilibristes pour parvenir à boucler un budget raisonnablement ambitieux », conclut encore Thierry Millon. ■ B.P

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par trimestre

(Données arrêtées au 1er octobre de chaque année)

	2019 T3	2020 T3	2021 T3	2022 T3	2023 T3	ÉVOLUTION T3 2023/2022	MOYENNE 5 ANS
Sauvegardes	205	155	159	229	278	21,4%	205
Redressements Judiciaires	3 161	1 466	1 292	2 109	2 818	33,6%	2 169
Liquidations judiciaires directes	7 205	5 081	3 860	6 612	7 883	19,2%	6 128
Total défaillances	10 571	6 702	5 311	8 950	10 979	22,7%	8 503
Total Emplois menacés	36 200	26 600	17 460	32 970	37 280	4 310	30 100
Emplois menacés par entreprise	3,4	4,0	3,3	3,7	3,4		3,6

Source : Altareas

LES DÉFAILLANCES EN HAUSSE

Dans tous les secteurs

Les activités à destination du consommateur comme la restauration, le commerce et le service aux particuliers sont logiquement toujours plus en souffrance...mais les activités B2B rattrapées à leur tour par la forte hausse des procédures. Construction, agroalimentaire, services aux entreprises, transport et agriculture voient leur chiffre de défaillance augmenter.

RESTAURATION & HÉBERGEMENT



►1207 établissements de restauration ont défailli (+21 %) au cours de ce 3e trimestre, un nombre proche de celui de l'été 2018 (1242). Cette tendance est portée par la restauration rapide qui signe un « record » historique avec 532 défauts (+28 %) tandis que la restauration à table (625) est à peine à son niveau de défaillance de l'été 2019 (634). Les débits de boisson enregistrent une dégradation rapide (234 ; + 30 %) mais demeurent sous le niveau de 2019 (242).
►L'hébergement se distingue remarquablement avec un recul de 13 % du nombre de défaillances (48).

COMMERCE



►Le commerce de détail se situe dans la moyenne globale et reste proche de son niveau 2019, à la faveur des magasins d'habillement qui tiennent (+26 % ; 203 vs 230 en 2019) malgré les défauts de plusieurs enseignes renommées. L'équipement du foyer (+23% ; 203 vs 218 en 2019) est également sous ses valeurs d'avant Covid mais la situation est tendue pour l'activité meuble. En revanche, le trimestre est resté compliqué pour les magasins multi-rayons (+26% ; 204 vs 151) notamment pour les épiceries (156), au plus haut depuis au moins dix ans.
►Le commerce interentreprises résiste bien (+4 % ; 421), tout particulièrement dans les matériaux de construction (-27 % ; 45).

SERVICES AUX PARTICULIERS



►Dans ce secteur, les tendances restent élevées. Les activités de coiffure et instituts de beauté (+38% ; 401) connaissent une sinistralité au plus haut sur dix ans. Depuis le début de l'année, sur 9 mois glissés, on comptabilise près de 1090 défauts de coiffeurs, soit autant que sur l'ense

MAIS LES ACTIVITÉS B2B RATTRAPÉES À LEUR TOUR PAR LA FORTE HAUSSE DES PROCÉDURES.

CONSTRUCTION



►La construction (+28% ; 2643) qui a longtemps résisté enregistre désormais une tendance supérieure à la moyenne globale et renoue avec les seuils pré Covid.
►Le second œuvre (+28% ; 1360) repasse au-dessus de sa valeur 2019 (1238), en revanche, le gros œuvre est encore sous son référentiel d'avant Covid (758 vs 820), bien que le rythme accélère (+34%). La construction de maisons individuelles retrouve son niveau de l'été 2019 tandis que la maçonnerie générale s'en approche. Dans les travaux publics (141 ; +25%) les défauts des travaux de terrassement sont au plus haut depuis l'été 2015. Le nombre de défaillances d'agences immobilières a quasiment doublé ce 3e trimestre (+98% ; 172), au plus haut depuis plus de 10 ans

INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES / AGROALIMENTAIRE



►Dans l'industrie manufacturière (449 ; +15%), le nombre des défaillances est proche de sa valeur du 3e trimestre 2019 (440). Des tensions se confirment dans les activités d'imprimerie, de fabrication de parfums et de produits de toilette ou de matériel médico-chirurgical et dentaire. Les défaillances d'entreprises en agroalimentaire (+22% ; 361) se concentrent principalement dans les activités de boulangerie-pâtisserie et pâtes (269 ; +16 %).

SERVICES AUX ENTREPRISES



►La hausse des défaillances reste forte dans les services aux entreprises (1 472 ; +34 %) en particulier dans le conseil en communication et gestion (+51%) et le nettoyage de bâtiments (+41%). Dans les services informatiques (+33% ; 236), la situation est particulièrement délicate dans les activités de programmation, qui connaissent leur plus haut niveau de défauts sur plus de 10 ans.

TRANSPORTS



►Avec 277 défaillances d'entreprises, le transport routier de marchandises (+20 %) présente une sinistralité jamais atteinte depuis plus de dix ans dans l'interurbain et au plus haut depuis 2015 pour le fret de proximité.

AGRICULTURE



►L'agriculture se distingue avec un recul des défauts (-5 %), particulièrement marqué dans l'élev



2023 a été une année atypique en matière de restructuration d'entreprises. Moins de défaillances en début d'année mais des sociétés fragilisées depuis l'été et des modèles de développement au mutation. Dans ce contexte, il est difficile d'y voir clair. Treize acteurs au profil très différent ont accepté de nous livrer leur sentiment. Revue de détails.



Clotilde Delemazure, associée chez Grant Thornton

L'année 2023 a été marquée par le besoin d'accompagnement de nos clients dans leur restructuration financière, visant notamment le reprofilage des PGE et autres concours bancaires. Aucun secteur n'a été épargné avec toutefois, une accélération des difficultés sur des sujets immobiliers, retail, industriels et de l'imprimerie dans un contexte inflationniste, de hausses des coûts matières, de l'énergie et des taux d'intérêts. Pour emporter l'accord de leurs partenaires et créanciers, les entreprises doivent les convaincre de leur vision stratégique et leur capacité à mener leur plan de retournement. Les chefs d'entreprises devront redoubler de vigilance en 2024, dans un contexte économique qui demeurera chahuté et une accélération des enjeux de transformation des modèles économiques.



Philippe Druon, associé chez Hogan Lovells

L'année 2023 se distingue par une forte hausse des défaillances des entreprises et partant, des situations « distressed ». Si les deux dernières années avaient reflété les effets de la crise Covid, cette année 2023 marque davantage le retour à une situation existant avant cette crise. Cette tendance se confirme en cette fin d'année et tendra à se poursuivre en 2024.



François Kopf, associé chez Darrois Villey Maillot Brochier

Les statistiques confirment un retour à la normale du nombre de faillites et dossiers de prévention, après une période marquée par un grande résilience des entreprises grâce aux mesures de soutien initiées par le Gouvernement. Certains secteurs sont plus touchés (immobilier, retail), ce qui laisse à penser que les défaillances ne devraient pas être généralisées et immédiates. Les petites sociétés sont particulièrement concernées, les gros dossiers – quoique très visibles (Casino, Orpéa, FIB) – n'étant pas nécessairement les plus représentatifs de la situation actuelle.



Frédéric Abitbol, associé chez Abitbol & Rousselet

Depuis le début de l'année, 41.000 procédures collectives ont été ouvertes, représentant 187.000 emplois. On s'oriente donc vers un retour à la moyenne long terme de l'économie nationale qui fluctue historiquement, selon la conjoncture, entre 50.000 et 60.000 procédures, pour 200.000 à 300.000 emplois. Il faut garder en tête que les procédures permettent statistiquement de sauver les 2/3 de ces emplois, meilleur score, et de loin, de toutes les économies comparables. S'agissant de la prévention, 6.300 dossiers ont été ouverts cette année, en très augmentation de seulement 5% par rapport à 2022, là où la dynamique de croissance des procédures de prévention, de mieux en mieux intégrées dans la boîte à outil des chefs d'entreprises, était plutôt de 20% par an. C'est donc un chiffre plutôt en deçà des attentes.



Sandrine Gril-Prats, associée chez Deloitte

L'année 2023 a été marquée par un retour des défaillances d'entreprises au niveau d'avant Covid. La tendance de fin d'année est à la hausse des procédures amiables et judiciaires. L'année 2024 s'annonce compliquée pour les entreprises aux trésoreries fragiles, notamment celles ayant la charge d'un PGE en plus de leurs emprunts historiques et de leurs investissements nécessaires. Nous constatons d'ores et déjà un fort besoin de restructuration en profondeur, avec des missions plus axées sur les enjeux opérationnels que jamais. Nous sommes donc préparés à davantage de restructurations opérationnelles et financières. Au-delà, nous constatons également pour les entreprises profitables la nécessité d'optimiser la création de valeur, avec des enjeux d'optimisation de BFR pour faire face aux tensions de trésorerie liées notamment à l'augmentation des frais financiers, et des enjeux d'optimisation de la rentabilité touchant à tous les sujets d'exploitation y compris la supply chain.



Charlotte Fort, associé chez FHBX

Nous faisons face à des PME profitables mais surendettées : des remises de dettes sont indispensables y compris au titre des PGE. A ce sujet, un changement de culture des banques est nécessaire au stade de la procédure collective où nous faisons face aux équipes contentieuses qui ont une approche liquidative ! Attention à la tentation de toucher la garantie du PGE. Pour un entrepreneur, ce serait un comble que le pge l'ait sauvé puis l'ait tué. D'un point de vue sectoriel, on constate que les secteurs médico-sociaux, bâtiment et immobilier, mais également du retail sont en berne depuis l'automne. Les start-ups ont toujours beaucoup de mal à lever des fonds. La période récente a été marquée par le resserrement sévère des efforts consentis par les créanciers publics et l'Etat en général. Nous préconisons un élargissement de l'accès au crédit par l'ouverture du métier de fiduciaire aux ajmj. Le marché et les entreprises en ont absolument besoin. D'un point de vue des procédures, on peut se féliciter que les classes de parties affectées s'installent dans le paysage : mais attention aux excès, l'outil doit demeurer un outil de partage de la valeur future, pas un pis aller à la liquidation.



Jean-Pierre Farges, associé chez Gibson Dunn

Le marché devrait être très actif en 2024, de nombreuses nouvelles situations compliquées sont en train d'émerger, notamment dans l'immobilier.



Philippe Héry, associé chez Oderis Consulting

L'année 2023 a confirmé l'accélération des difficultés constatée depuis la fin d'année 2022, avec cependant des dossiers de taille de plus en plus importantes. Cette situation devrait perdurer sur 2024, voire s'accélérer, car les entreprises françaises sont confrontées à l'effet ciseau entre un contexte conjoncturel pénalisant globalement la consommation, et le poids de leur dette alors même que les taux restent élevés. Les cas les plus complexes ne pourront envisager de solutions que dans le cadre d'une opération d'adossment ou de reprise. En complément, nous sommes de plus en plus sollicités sur des montages LBO récents où seul le réaménagement de la dette d'acquisition est nécessaire, mais rapidement après la réalisation de l'opération, la cible restant profitable mais avec une performance en-deçà des prévisions initiales.



Cédric Colaert, associé chez Eight Advisory

Après une année 2023 marquée par un retour rapide aux volumes de dossiers d'avant covid, l'année 2024 s'annonce pleine de défis pour les entreprises : remboursement des PGE, conséquences du contexte inflationniste sur les marges, contraction de la demande, hausse des taux d'intérêts, etc., défis qu'il convient d'appréhender le plus en amont possible, à la fois d'un point de vue opérationnel et financier. En outre, de nouvelles perspectives d'investissements ou opérations de consolidation s'ouvrent pour les entreprises disposant des ressources nécessaires



Noam Ankri, associé chez Ashurst

Vue du marché : Trois tendances notables : 1) le marché immobilier se contracte et les dossiers de restructuration financière avec un sous-jacent immobilier se multiplient (notamment en raison de la montée des taux et la raréfaction des locataires), 2) le cross class cram down est désormais « entré dans les mœurs » et devient dans plusieurs dossiers de place la solution privilégiée, alors que beaucoup pensaient qu'il resterait une simple arme de dissuasion, 3) de ce point de vue, la « violence » entre créanciers est de moins en moins rare là où il était plus usuel pour un créancier de concentrer ses « attaques » contre la société et les actionnaires.



Anne-Sophie Noury, associé chez Weil Gotshal & Manges

Le niveau de défaillances en 2023 est équivalent sinon supérieur à celui de 2019, surtout concentré autour de difficultés d'exploitation plutôt que des problématiques de maturité car de nombreux emprunteurs ont réussi à se refinancer en 2019/2020 et à disposer d'emprunts à maturité en 2025/2026. L'activité retail continue de souffrir en raison de l'inflation et d'une consommation en berne, l'activité immobilière est extrêmement ralentie sous l'effet notamment de la remontée des taux se traduisant par une augmentation sensible des dossiers tant en amiable qu'en procédure collective ». Enfin, on assiste à une augmentation sensible des dossiers liés à l'augmentation du service de la dette dans de nombreux secteurs avec des échéances de refinancement sur 2025/2026.



Timothée Gagnepain, associé chez McDermott

Après des années marquées par l'abondance d'argent et la mise en place de dettes peu chères pour surmonter les conséquences de la crise sanitaire, les entreprises se retrouvent dans une situation difficile car les dettes mises en place, qui ont bien souvent servi à financer des pertes, sont désormais plus difficile à refinancer (l'argent s'étant raréfié à la suite de la remontée des taux d'intérêts). Cette situation cristallise le fait que de nombreuses sociétés ont aujourd'hui des fonds propres trop faibles et doivent désormais renforcer leur capital. Or, les actionnaires sont peu enclins à réinvestir dans des sociétés très endettées. Cela donne beaucoup d'entreprises fragilisées qui représentent autant d'opportunité pour les acheteurs avec les poches pleines qui peuvent faire des acquisitions à des valeurs intéressantes en s'assurant de la restructuration préalable de la dette



Saam Golshani, associé chez White & Case

L'année 2023 a été une année exceptionnelle en matière de restructuring en France à la fois par la taille et la complexité des deux dossiers emblématiques que sont Orpea et Casino, mais aussi et surtout du fait de l'expérience pratique de la mise en œuvre de la réforme des procédures collectives en France. Les nombreux contentieux qui ont émaillé la mise en œuvre du plan de sauvegarde accélérée d'Orpea ont permis l'émergence d'un corpus cohérent de jurisprudence permettant de guider les praticiens à l'avenir. Que ce soit en matière boursière, en matière de constitution des classes de parties affectées, de la nature des instruments hybrides comme les Océanes, de la mise en œuvre d'un plan imposé inter-classe ou les voies de recours ouverts aux parties affectées et j'en passe, le dossier Orpea a été crucial pour éclairer les tribunaux sur l'application de cette réforme. De la même manière qu'il y a eu en France un avant et un après Eurotunnel, il y aura en France un avant et un après Orpea.



J-D Daudier de Cassini, associé chez Weil Gotshal & Manges

Il y avait sans doute moins de dossiers en début d'année, mais depuis l'été on voit que les dossiers arrivent de façon intense et compliquée. Le problème pas seulement la dette mais aussi et surtout l'inadéquation de certains business à leur marché. La conséquence c'est qu'il y a moins d'amiable et plus de procédures collectives d'autant que la nouvelle loi donne désormais plus de possibilités dans le cadre judiciaire. Dans le contexte économique et géopolitique actuel, je constate aussi qu'il est compliqué pour un dirigeant d'avoir de la visibilité sur son marché et de fait a du mal à prendre des décisions. C'est pour cela que les managers de transition ont beaucoup d'appels mais la prise de décision n'est pas immédiate.